

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 60 Subvention (5 000 euros) à l'association PikPik Environnement pour ses actions en faveur de la transition écologique.

M. Dan LERT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association PikPik Environnement (Issy-les-Moulineaux) ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association PikPik Environnement, dont le siège social est situé au 4 Rue Horace Vernet (Issy-les-Moulineaux).

Article 2 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et des exercices suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO